



VILLE DE SAINT JEAN DE BRAYE
22312 habitants
Membre d'Orléans Métropole

RECRUTE PAR VOIE STATUTAIRE
Dans le cadre d'emploi des gardiens brigadiers

DEUX AGENTS DE POLICE MUNICIPALE
BRIGADE D'APRÈS-MIDI/SOIRÉE H/F

À temps complet
au sein du service de police municipale

PROFIL DE POSTE

La ville de Saint-Jean de Braye, est située dans la première couronne de la Métropole d'Orléans, dont elle fait partie (22 communes), en région Centre Val de Loire et à une heure de Paris

Saint-Jean de Braye, la ville qui bouge entre Loire et Forêt, est une ville dynamique, attractive, et inscrite dans une démarche de ville en Transition.

Située entre Loire et Forêt, au cadre de vie préservé, elle est labellisée au Patrimoine Mondial de l'UNESCO, pour la beauté de ses paysages culturels et naturels. Elle est par ailleurs, depuis 2019, reconnue territoire engagé pour la nature.

Saint-Jean-de-Braye, ville dynamique et attractive est inscrite dans une démarche de Ville en transition depuis 2018. Forte de sa centaine d'associations et de ses comités de quartier, elle concerta et fait participer régulièrement ses habitants aux décisions municipales. Elle possède, sur son territoire plusieurs zones économiques et d'activités, de nombreuses entreprises, dont les usines de fabrication de Dior.

Elle dispose des atouts d'une commune urbaine de la première couronne orléanaise où toutes les mixités sont préservées (sociales, urbaines, environnementales) et elle possède d'ailleurs deux écoquartiers.

Placé-e sous l'autorité du chef de service de police municipale, vous assurez des missions de prévention nécessaires au maintien du bon ordre, de la sûreté, de la sécurité et la salubrité publique. Vous assurez une relation de proximité avec la population et recherchez le flagrant délit des infractions de voie publique.

MISSIONS PRINCIPALES

- toute mission dévolue à la Police Municipale
- exécution des arrêtés de police du Maire et constatation par procès-verbaux des contraventions aux dits arrêtés ainsi qu'aux autres dispositions législatives et réglementaires pour lesquelles compétences sont données à la police municipales
- patrouilles de tout type en après-midi/soirée, véhiculé, motorisé, deux roues, pédestre et en transport en commun dans le cadre de la recherche du développement de la proximité avec la population

ACTIVITES PRINCIPALES

- veiller au maintien du bon ordre, de la tranquillité, de la sécurité et de la salubrité publique
- concourir aux recherches judiciaires

- rechercher et relever les infractions
- assurer les rondes et patrouilles
- intervenir en première ligne
- interpellier les individus, gérer les regroupements de personnes agressives
- surveiller les biens communaux, les manifestations et lieux publics
- rédiger et transmettre des écrits professionnels
- assurer l'accueil et les relations avec le public
- assurer des permanences opérationnelles du service de police municipal

Compétences :

Savoirs/connaissances

- qualités rédactionnelles
- expression écrite et orale
- code de déontologie des agents de police municipale
- réglementation en matière de police municipale
- droit pénal et procédure pénale
- pouvoirs de police du Maire

Savoir-faire

- organiser son travail
- communiquer avec du public sensible
- savoir rendre compte à sa hiérarchie, à la Police Nationale ou à l'Autorité Judiciaire
- réagir en cas d'urgence
- respecter les échéances
- intervenir en privilégiant toujours la sécurité
- savoir garder le contrôle en toutes circonstances

Savoir-être

- savoir respecter la confidentialité, être discret et appliquer le devoir de réserve
- être capable de s'adapter, de prendre des initiatives
- être autonome et polyvalent
- avoir le sens de la collaboration et le goût pour le travail en équipe et en transversalité
- avoir le sens des responsabilités et le respect des procédures
- être disponible en fonction des obligations du service
- capacité d'écoute
- ponctualité, disponibilité

CONDITIONS GÉNÉRALES DE TRAVAIL

- temps de travail hebdomadaire : 37 heures 30 sur 4 jours (repos samedi, dimanche, lundi avec 1 samedi travaillé sur 6)
- être titulaire du permis B (A facultatif)
- travail en extérieur de jour comme de nuit, par toutes conditions météorologiques
- horaires décalés en après-midi/ soirée
- port des armes de service, d'un uniforme
- travail en équipe
- contact avec un public sensible
- obligation de formation FCO, FPA et FE armement
- aptitude au port des armes (VAPA)
- séance hebdomadaire de sport (moniteur interne)
- conduite de véhicules de police dans des conditions spécifiques
- capacité d'adaptation, d'écoute, discrétion, secret professionnel, loyauté, devoir de réserve, politesse, courtoisie, bonne élocution
- astreintes avec véhicule ville (1 semaine sur 6)

- heures supplémentaires ponctuelles

Moyens mis à disposition

- uniforme, armes de service, gilet pare-balle, casque, porte-plaque
- poste radio portatif
- poste informatique/logiciels métier
- moyens de protections spécifiques
- formations : FCO, FPA, FE armement et séance de sport hebdomadaire
- véhicules : voitures, VTT électrique, motos
- Gve, éthylotest, radar, kit dépistage stup....
- équipe cyno en appui

Contraintes d'exercice du métier

- disposer des agréments nécessaires à l'exercice de la profession
- travail en intérieur, extérieur par toutes conditions météorologiques
- travail de nuit
- position debout prolongée, travail physique
- exposition aux agressions physiques ou verbales
- aptitude au port des armes (VAPA)
- maintien en conditions physiques

Relations avec les services de la Mairie : liaison fonctionnelle avec les services de la collectivité.

Relations externes à la Mairie :

- services institutionnels, service spécifique liés à la prévention de la délinquance
- tous usagers
- commerçants, bailleurs, associations
- autorités judiciaires, Police Nationale, Gendarmerie, Douanes

Rémunération : rémunération statutaire + régime indemnitaire lié au poste (IAT) + prime de fin d'année + forfait mobilité durable + participations mutuelle/prévoyance labellisées territoriales + accès aux prestations de l'action sociale sous conditions.

Poste à pourvoir au 1^{er} février 2024.

Pour tout renseignement, veuillez contacter Madame Isabelle PROUTEAU, chef de service de police municipale au 02.38.52.40.22 ou Monsieur REDON, responsable du service vie statutaire et rémunération au 02.38.52.40.66.

Merci d'adresser votre lettre de motivation accompagnée d'un curriculum vitae **avant le 16 février 2024** :

Madame le Maire – Conseillère départementale du Loiret
Direction des Ressources Humaines
47 rue de la Mairie
CS 90009
45801 SAINT-JEAN DE BRAYE

ou via le site de la ville : <https://www.saintjeandebraye.fr/ma-ville-au-quotidien/emploi-vie-economique/recrutement/>

ou à l'adresse : ressourceshumaines@ville-saintjeandebraye.fr